



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Risques technologiques

Question écrite n° 9515

### Texte de la question

M Julien Dray attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la réglementation régissant l'activité des centrales nucléaires et, plus particulièrement, les rejets d'effluents radioactifs. Avec l'annulation pour vice de procédure, le 22 septembre 1988, par la Cour de justice des communautés européennes, des autorisations de rejets de la centrale de Cattenom, le Gouvernement français, tout en se mettant en conformité, s'est engagé à respecter dorénavant l'article 37 du traité Euratom. Par ailleurs, il a été décidé d'engager une réflexion sur l'évolution du rejet des centrales nucléaires en tenant compte des techniques nouvelles. Dans ce cadre, les pouvoirs publics français ont proposé à leurs homologues de République fédérale d'Allemagne que ce soit la commission mixte de sûreté franco-allemande qui effectue les comparaisons de traitement et d'évaluation des rejets radioactifs des centrales électronucléaires. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si les recommandations et les résultats des comparaisons effectuées par la commission mixte de sûreté franco-allemande serviront de base pour l'élaboration des futurs cahiers des charges des installations de rejets d'effluents.

### Texte de la réponse

Reponse. - En 1972, la France et la République fédérale d'Allemagne ont créé la commission franco-allemande de sûreté (DFK) pour échanger leurs expériences respectives dans l'exploitation des installations nucléaires. C'est dans le cadre de cette commission qui fonctionne depuis plus de quinze ans à la satisfaction des deux pays qu'il a effectivement été proposé aux autorités allemandes d'approfondir les comparaisons déjà largement entamées dans le passé sur le traitement et l'évaluation des rejets radioactifs des centrales nucléaires. Bien entendu, les résultats de ces travaux ne manqueront pas d'être soumis aux groupes de travail interministériels qui suivent l'évolution des rejets des centrales nucléaires et préparent la réglementation future.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dray Julien](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9515

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 février 1989, page 700